

3^e Division.

Paris, le 30 Mars 1807.

Bureau

des Beaux-Arts

Réponse à
lettres deEnregistrement
à l'arrivée, N.° 703.
au départ, N.° 71

Le Ministre de l'Intérieur,

A Monsieur Paris, Directeur
provisoire de l'École française des
Beaux-Arts, à Rome.M. Benraux est
autorisé à mettre un
bloc de marbre à la
disposition de M.
Dupaty.

Je vous prie, Monsieur, que, d'après
la demande qui m'en a été faite par M.
Denon, j'ai autorisé le M. Benraux, chargé
par moi de l'acquisition des marbres demandés
par le décret du 12. Septembre dernier, à
mettre à la disposition de M. Dupaty un
bloc de marbre pour l'exécution de la statue
du Général Le Clerc.

Je vous prie de vouloir bien présenter
cet Artiste l'indiquer à M. Benraux, pré-
sentelement à Carrare, les dimensions que
doit avoir le bloc qui lui est nécessaire.

Je pense qu'il convient de rendre au
profit du Gouvernement, ou de le réserver pour
le travail de quelque pensionnaire sculpteur,
le bloc de marbre effectueux que M. Dupaty
avait fait venir à Rome, pour l'exécution

391 bis

De la Statue dont il s'agit.

Je vous laisse, Monsieur, à prendre
à ce sujet, le parti qui vous paraîtra le plus
avantageux.

J'ai l'honneur de vous saluer

Monpey

APRIL 1842

341 342

3^e Jour

M^{re} de l'interieur
 Monsieur
 Paris, Directeur par interim
 de l'cole des Beaux Arts
 = Mome

3^e DIVISION
 DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
 DE PARIS